



SILLAGE REVUE DE PRESSE



Alors qu'un iceberg géant menace les navires qui fréquentent l'océan Austral, les ports de plaisance français profitent d'un sursis concernant la révision de leur taxe foncière.

TEXTE : JULIEN BRICCO.



© POURSUIT

Midi Libre LUNDI 11 NOVEMBRE

« La pêche amateur ne vide pas la mer! »

Les représentants des cinq fédérations signataires de la charte pour une pêche de loisir écoresponsable contestent les résultats d'une étude de l'Ifremer – principal institut de recherche en mer – qui compare, mal selon eux, les prises annuelles avec celles de la pêche professionnelle. « Ce ne sont pas les plaisanciers qui vont vider la mer! » a réagi Jean Kiffer, chargé de coordonner les premières Assises des pêches de loisir en mer et de la plaisance, organisées à Saint-Nazaire, mi-novembre. D'après les conclusions de l'Ifremer, les pêcheurs de loisir en mer, qui seraient 1,3 million, ont capturé, en 2012, 20 400 tonnes de poissons et crustacés. Les trois quarts de ces captures sont gardés, ce qui représente « 5 % des prélèvements de la pêche professionnelle, dont

la production est estimée à 310 000 tonnes ». « Ce sont des contrevérités, ont répliqué cinq fédérations (pêche en mer, pêcheurs et plaisanciers sportifs, sports sous-marins, chasse sous-marine, navigateurs). Les tonnages annoncés concernant la pêche de loisir incluent les poissons relâchés vivants. Par contre, en ce qui concerne la pêche professionnelle, les poissons vendus légalement ou illégalement hors criée et les rejets en mer ne sont pas pris en compte ! » Les fédérations rappellent l'enquête BVA-Ifremer de 2009 qui estimait le prélèvement de la pêche de loisir « à près de 2 % du prélèvement global de la pêche professionnelle, avec 2,5 millions de pêcheurs en mer et un poids économique considérable de près de 2 milliards d'euros par an ».



le marin JEUDI 7 NOVEMBRE

Ports de plaisance: report de la nouvelle taxe foncière

La Fédération française des ports de plaisance (FFPP) affirme avoir obtenu le report à 2015 de la réforme du système de calcul de la taxe foncière des ports de plaisance. Cette réforme, qui devait entrer en vigueur

le 1^{er} janvier 2014, aurait entraîné, selon la FFPP, « une augmentation considérable des charges d'exploitation » avec, à la clef, la « déstabilisation brutale de toute une filière ». Le système de calcul

ouest france MARDI 12 NOVEMBRE

Le prix de l'occasion en recul

« Un tiers des 800 embarcations exposées a été vendu, malgré les conditions météo et un contexte économique peu favorables. On note toutefois un tassement du prix moyen de vente : il est passé de 70 000 € à 50 000 € », indique Bruno Guillon Verne, président du 29^e Salon des Mille Sabords, qui s'est tenu sur le port du Croesty, du 31 octobre au 3 novembre. « Les bateaux moyens se vendent le mieux, même si certaines grandes unités sont parties à 170 000 €, voire 200 000 € », souligne-t-il. Au sein de ce marché de l'occasion, qui résiste mieux que le

neuf, les professionnels tirent leur épingle du jeu. « Les particuliers ont une fâcheuse tendance à surévaluer sentimentalement leurs produits, alors que certains chantiers apportent désormais une garantie supplémentaire, note Bruno Guillon. Le label Occasion plaisance est un véritable livret de santé instauré depuis cette

année avec le concours de la Chambre des métiers de Bretagne. » Autre tendance constatée : l'augmentation de la taille des bateaux mis en vente. « Parce que le client a toujours envie de plus grand lors d'un second achat. C'est le fameux mètre supplémentaire », explique le président du salon.



© LE MILLE SABORDS - V. PERRON



prévoyait une nouvelle valeur locative des postes d'amarrage, fixée à 110 € en Méditerranée, 80 € pour les autres ports maritimes et 55 € pour les ports fluviaux, quelle que soit la taille ou la qualité des installations. Ce qui, selon les estimations,

impliquait une hausse importante, parfois du double, de la redevance mensuelle due par les plaisanciers. Depuis quatre mois, la Fédération française des ports de plaisance discutait avec les services fiscaux de Bercy afin

de faire valoir les critères objectifs de chacun concernant le calcul de la taxe. Un amendement sera présenté au Parlement dans les prochains jours afin de modifier la Loi de finances rectificative de décembre 2012.

Le Télégramme **SAMEDI 12 OCTOBRE**

130 Smartboat vendus

Hedy Kardous est un constructeur heureux. Il a commencé son aventure avec un prêt d'honneur de 10 000 €, octroyé par l'agence de développement économique de Vannes Agglo (Vipe). Et le voilà en compétition avec quatre autres nominés pour l'élection du bateau européen de l'année, qui aura lieu à Düsseldorf, en Allemagne, en janvier 2014. Son Smartboat 30 a été désigné par un jury de la presse spécialisée dans le nautisme. C'est le grand frère du Smartboat 23, lancé il y a cinq ans. Ce bateau de 7 mètres, reconnaissable à son étrave pincée, est un succès commercial : 130 exemplaires ont été vendus à travers le monde, jusqu'en Australie. Hedy Kardous ne s'est pas lancé seul dans l'aventure.

« J'ai un fidèle associé depuis le début, Olivier Dupont-Delestraint. J'ai reçu également le soutien d'un réseau d'investisseurs, du conseil général et de la région. » Il a su aussi se tourner vers l'un des meilleurs cabinets d'architectes navals français, VPLP (Van Peteghem Lauriot Prévot) de Vannes. Avec son Smartboat 30, il passe une gamme au-dessus : 9 mètres avec double cabine dont l'intérieur a été conçu par Flahaut Design, de Nantes. Les bateaux sont faits en Pologne, sur le chantier Delphia. « J'aimerais produire en France où le savoir-faire est fantastique, mais ce n'est pas possible actuellement, pour une question de coûts de revient », précise-t-il.

Le Smartboat 23 s'exporte jusqu'aux États-Unis, comme le prouve cette photo prise lors du Miami Boat Show 2012.



EN BREF...

nice-matin

■ MERCREDI 6 NOVEMBRE

Un bateau des sapeurs-pompiers amarré dans le port de Saint-Florent a été dérobé. C'est une des équipes d'intervention qui, voulant utiliser ce semi-rigide de 5,30 mètres de long, s'est aperçu qu'il n'était plus à quai. Le service départemental d'incendie et de secours de Haute-Corse a été avisé de ce vol et a porté plainte.



■ JEUDI 28 NOVEMBRE

Le tribunal correctionnel de Cherbourg a jugé trois ressortissants roumains qui ont reconnu vingt-deux vols et deux tentatives de vols de moteurs hors-bord à Tourlaville (50), Ravenoville (50) et Courseulles (14). Les trois hommes ont été condamnés à trois ans de prison, dont deux ferme, avec emprisonnement immédiat.

■ JEUDI 17 OCTOBRE

Les avions de la douane ne sont plus les seuls, depuis les airs, à guetter les sillages suspects. L'Agence européenne de sécurité maritime (Emsa) dispose d'une capacité de détection depuis un satellite. Pour la première fois, un navire a été condamné, au Royaume-Uni, en utilisant ce nouveau type de preuve. Il s'agit du *Maersk Kiera*, un chimiquier de 183 mètres, qui avait été repéré par l'Emsa avec une traînée dans son sillage, le 25 février 2012.

La Provence

■ JEUDI 28 NOVEMBRE

En exigeant de la SNCM le remboursement de 440 millions d'euros, soit 100 millions d'euros de plus que son chiffre d'affaires, la Commission européenne condamne la compagnie maritime à une faillite immédiate. La décision de Bruxelles porte sur 220 millions au titre d'aides d'État jugées illégalement perçues dans le cadre de l'actuelle délégation de service public ; autant au titre de la remise en cause des modalités de la privatisation de la SNCM, opérée en 2006.

SUD OUEST

■ VENDREDI 22 NOVEMBRE

Sur les 800 anneaux existants à Port-Médoc, 120 sont libres. En 2010, un audit pointait les insuffisances de la gestion assurée par la SA Port-Médoc, filiale du groupe NGE. La situation pourrait s'améliorer prochainement, avec l'entrée au capital – à hauteur de 6 millions d'euros – de la société Port Adhoc, qui prend le contrôle de l'exploitation du port de plaisance.